



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

**Liberté
Égalité
Fraternité**

dossier n° PC 019 108 22 C0001

date de dépôt : 18 novembre 2022

demandeur : EVEOWATTS 12 (SAS), représenté
par Monsieur VERGNE Olivier

pour : la construction d'un parc photovoltaïque
au sol divisé en deux zones Nord et Sud,
comprenant des panneaux photovoltaïques,
des locaux techniques (2 postes de
transformation et 1 poste de livraison), d'une
clôture périphérique et de pistes, d'un accès à
chaque zone

adresse terrain : lieu-dit la Tinsougnette, à
Laroche-près-Feyt (19340)

Direction départementale des territoires de la Corrèze
Service instructeur ADS
BP 314
19011 TULLE Cedex
Affaire suivie par :
Marie-Christine MARTIN
05 55 21 80 20

**Monsieur le président de Haute-Corrèze-
Communauté**

**23 Parc d'Activite du Bois Saint-Michel
19200 Ussel**

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver, sur clé USB ci-jointe, le dossier relatif à la demande susvisée.

Ce permis de construire relève de la compétence de l'État et sera instruit au regard des règles édictées par le plan local d'urbanisme intercommunal qui doit être approuvé prochainement. De ce fait, votre avis est requis en application de l'article L.422-1 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, il s'agit d'un projet soumis à évaluation environnementale. De ce fait, votre avis et vos observations sont sollicités en application de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, en application de l'article R.423-69-3 du code de l'urbanisme il sera considéré que vous n'avez pas d'observation à formuler.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait, le 05 décembre 2022

la cheffe du service études et stratégies territoriales,



Joëlle DESCHAMPS

Aucune réponse reçue
> Avis réputé favorable
05/02/2023